

terie, madame, vous allez mourir ? — Ah! fit Geneviève d'une voix sourde.

Oh ! quelle voix sourde ! on voyait bien que l'infortunée parlait du ventre, et ventre à terre. — Ah ! rest-elle, j'étouffe ! — Je vais ouvrir la croisée..... Il ouvrit la croisée... — Car il ne faut pas que tu meures d'un coup : ce serait trop bête ! il faut que tu meures longtemps et beaucoup : je vais te chatouiller la plante des pieds... Soit, mais c'est vieux ! — Eh bien ! non. Tu avaleras du poison, au choix. Nous avons la sticne, le sublimé corrosif ou deutochlorure de mercure, l'eau-forte ou acide nitrique, l'acide sulfurique, vulgairement appelé huile-de-vitriole, dont on fait la limonade dans les hôpitaux. Nous avons le vert-de-gris et une infinité d'autres préparations de cuivre également estimées. Nous avons le gaz ammoniac, le gaz hydrogène sulfuré, le gaz acide carbonique, qui fait mousser le vin de Champagne, et dont on en trouve pas mal dans la grotte du Chien, en Italie; la gommegutte. — Connue ! — Nous avons l'hydriodate de potasse, l'arsenic, l'émétique, la noix vomique, l'acide hydrocyanique, hydro-chlorurique, oxalique, tartarique, citrique, et plusieurs autres énigme... — Connue ! — Nous avons l'eau et le feu; nous avons la corde; nous avons le canif, le couteau, le rasoir r... — A repasser ! — On les repassera. Nous avons la hache et au tres instruments qui tranchent les chairs ; la faim, qui tranche les entrailles; la scie, qui scie les os. — Connue ! — La scie ? pas possible ! De bonne foi, croyez-vous qu'on ait imaginé la scie ? — J'en réponds ! — Alors, Geneviève, je vais t'arracher les dents, les ongles, les cheveux, les cils et les soucils, un par un... — Connue ! — Oui-da ?

Et il donna à la malheureuse un coup de pied profond. — Oh ! l'enragé ! — Au fait, je le suis peut-être ! tu m'y fais penser, Geneviève, je vais te mordre ! — Connue ! — Laisse donc si je te croyais, tu mourrais naïvement dans ton lit. Et il la mordit. Elle gémit. — Connue, dit-il.

Et il mordait : Elle râla. — Connue ! Elle appela. — A l'assassin, au feu ! — Connue, petite, très-connue !

Les pompiers accoururent, Arthur alla au-devant d'eux, leur dit qu'il n'y avait le feu nulle part, et les congédia. Geneviève, pendant ce temps, arrange un mannequin et le mit à sa place. Arthur, de retour, aperçut l'objet : — Elle passée dit-il, c'est bon !

Et il s'en alla, après avoir allumé son cigare... — Connue ! fit à voix basse Geneviève, cachée dans un coin. Arthur ne vit rien et crut qu'il entendait mal.

Le surlendemain on portait une bière à Mont-Parnasse. Arthur était à une fenêtre ; Geneviève à un autre, juste en face. Quand vint à passer le corbillard, Arthur par hasard leva les yeux : il vit Geneviève en chair et en os, Geneviève tout entière et vivante ! Son cigare lui tomba d'entre les dents ; son chapeau lui tomba de la tête ; sa tête tomba sur le marbre de la croisée, de là sur le plomb de la gouttière, et de là sur le pavé de la rue, ou elle s'écrasa, tout le corps compris. — Connue !



L'AMUSEMENT DE LUC.

Il reste toujours de la neige jusqu'au mois de mai en arrière de l'Esplanade à Québec. Luc en profite pour en faire des bonhommes de neige. Le soleil se lève. Où seront-ils dans quelques heures ?

cria Geneviève, en riant aux éclats. Et lui, de sa bouche contractée, murmura vers elle : — Connue... nul nota bene. — Ceci, que vous venez de lire, s'appelle le Roman de Mœurs.

Tout est changé.

Dames ou demoiselles quelles sont celles qui parmi vous, font présent à leur amant, comme autrefois Cléopâtre, d'un diamant de \$400,000. Avez-vous même déjà eu occasion de remercier quelque généreux monsieur pour un don aussi magnifique ?..... Non, me répondez-vous, les temps sont durs aujourd'hui ; nous ne sommes plus au temps où les dames faisaient leurs visites, parées de bijoux et de diamants valant la somme fabuleuse de \$300,000. C'est vrai, les temps ont bien changé.

En effet, les pauvres d'autrefois seraient les riches d'aujourd'hui Cicéron qui comparativement était un pauvre homme dans son temps, donna pour sa demeure sur le mont Palatin la belle somme de \$1,500,000, tandis que Messala en donnait 2,000,000. Aujourd'hui les pauvres gens se logent pour \$2,000 puis encore c'est beau.

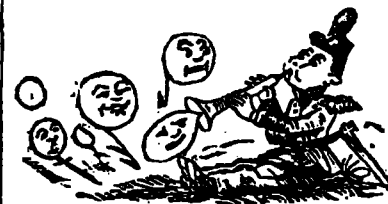
Sénèque qui n'était simplement qu'un philosophe, valait \$120,000,000. Tibère laissait aussi à sa mort \$120,000,000.

César et Marc Antoine possédaient aussi des sommes considérables. Avant d'entrer dans un bureau, pendant ses premières années, César devait \$1,000,000. Marc Antoine devait aux Ides de Mars le beau montant de \$3,500,000 et aux Calendes du même mois toutes ses dettes étaient liquidées. Ce même Marc Antoine dépensa \$720,000,000 puisées dans le trésor public. Esope lui, simple acteurs donnait des repas de \$400,000. Les plats étaient en or et en argent et le tout orné des pierres les plus précieuses. L'empereur Héliogabale, lui, ne couchait

que sur des lits d'argent, et ses matelas recouverts de drap d'or, étaient littéralement remplis de plumes prises sous les ailes des perdrix. Quant à ses tables et ses plats, c'était de l'or pur.

Dans ce temps-là encore, pour conserver sa dignité sénatoriale, tout sénateur devait faire le sacrifice de \$80,000 par année.

Cependant à côté de ces dépenses folles il y avait de la misère. Plus qu'aujourd'hui encore, le peuple demandait du pain.



COUACS.

La nouvelle mode des robes longues que les demoiselles sont obligées de tenir toujours relevées avec la main gauche, donne une apparence des plus disgracieuses à leur buste. On dirait maintenant qu'elles ont une épaule plus haute que l'autre. Cette mode ne vaut guère mieux que le GRECIAN BEND qui nous laissait croire que nos jeunes filles avaient une courbature de l'épine dorsale.

M. Smith, inspecteur des greffes ne parle pas un mot de français et M. G. le protonotaire ne peut pas s'expliquer en anglais.

L'inspecteur dans la première entrevue qu'il a eu avec le greffier lui demande en anglais : combien êtes-vous ici. M. G... risque un peu d'anglais : Three, monsieur, we are conjoints, vous comprenez, "married."

M. Smith a fini par comprendre qu'il y avait trois greffiers conjoints.

Entendu dans la Cour d'un Hôtel de la rue Murray à Ottawa, rendez-vous des cocassiers :

"Boys make a rond alti gadère I'll bet you dollère encore dé petite roustèur is gône dé batte dé grosse roustèur."

— Qué qu't as donc aujourd'hui, Madru ? tu ne parais pas être dans ton assiette ?

— Je me suis oublié dans mon verre.

Un baryton et une chanteuse viennent d'unir leurs destinées.

|| Dernièrement un ami vient les voir, et ne trouvant personne, fait causer le servante.

— S'entendent-ils ?

— S'ils s'entendent ! Oh ! monsieur il n'y a pas moyen ; ils chantent toujours ensemble.

Un pauvre diable, les coudes plus en plus percés fait une réflexion pleine d'actualité.

— Les jours augmentent.

Du français municipal. Un maire de Franco publiait, en 1870, l'arrêté suivant :

" Art. 1er. Vu que les pommes de terre dans ce pays comme dans la France la Hollande et les autres.

" Art. 2. Attendu que la misère est grande et que ladite maladie des pommes de terre est un grand malheur vu que le blé est cher et le sarazin pas grené.

" Art. 3. Considérant qu'il fût vivre sans mangé, vu que les habitants non ni l'un ni l'autre et qu'il fût voir.

" Art 4. Considérant que dans l'intérêt de tout le monde j'en ai nourri mais cochon pendant tout une semaine et que j'en ai mangé moi-même pour escier et que nous n'avons pas été incommodés.

" Art. 5. Considérant que la genice de M. B... est morte sans remède, attendu que la dite n'avait pas mangé de pommes de terre gaté vu que je man suis assuré.

" Art. 6. Vu que l'académie de Lyon l'a dit dans le journal que le maire reçoit, vu aussi que le pharmacien set nourri de bouillon de pommes de terre gatés et qu'il na de mal au queue qu'une fois.

" Art. 7. Attendu toute cela que les pommes de terre ne sont pas malsain, ordonné à tous les habitants, vache, bœuf, cheveau et cochons de la présente commune de mangé des pommes de terre gates car sa ne nui pas.

" Art. 8. Ordonnons que les dites pommes de terre soit triés, mise au four pour les séché et pas en tas dans les caves.

" Fait en mairie le 15 octobre 1870 "

Le règlement de police ci-dessous a été publié dernièrement dans une municipalité de France.

10. Il est défendu de conduire le bétail municipale joignant la paille des avoines, ni avec des brebis, chèvres ou autres, malgré qu'il seraient conduits par des personnes raison-